

---

*DECISION DU PRESIDENT*  
*DP2022\_09 Convention de partenariat avec l'association*  
*ECORESO AUTONOMIE LOT ET GARONNE*

---

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,*  
*Vu le code général des collectivités territoriales,*  
*Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,*  
*Vu le PLPDMA porté par le SMICTOM LGB,*

Dans le cadre de son programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé, le SMICTOM LGB souhaite développer un des 6 axes prioritaires sur l'économie circulaire : donner une deuxième vie aux objets.

Le SMICTOM LGB, en partenariat avec l'association Ecoreso Autonomie Lot et Garonne, propose aux habitants du territoire la collecte d'aides techniques médicales sur les déchetteries de DAMAZAN et NERAC.

---

*Le Président :*

---

**ARTICLE 1ER :** Décide de signer une convention de partenariat avec l'association Ecoreso Autonomie Lot et Garonne pour la mise à disposition d'un emplacement pour la collecte d'aides techniques médicales sur les déchetteries de DAMAZAN et de NERAC.

A Aiguillon, le 18/03/2022,

Le Président,

Alain LORENZELLI